



Manutention et travaux de précision

Milieu humide



Les +

RECYCLÉ : Produit certifié RCS Blended
Excellent grip en milieu sec et humide
Enduction sans produit chimique
Certification Oeko-Tex

CONDITIONNEMENT D'ACHAT

Réf.	Taille	Sachet	Carton
1LACWOP008	8	0	50
1LACWOP009	9	5	50
1LACWOP010	10	5	50
1LACWOP011	11	0	50

CONDITIONNEMENT DE VENTE

Cavalier individuel brochable

DESCRIPTION

Tricot blanc à base de polyester recyclé et élasthane (30% du poids total du produit), jauge 13,
Enduction latex gris embossé : adhérisation losange,
Poignet tricot,
Certifié Oeko-tex standard 100

SECTEURS

- Collectivités
- Infrastructures, BTP, TP
- Second-œuvre du bâtiment
- Bricolage

EXEMPLES D'APPLICATIONS

Manipulations fines en milieu humide : industrie du bâtiment (travaux de plomberie, chauffagiste, sanitaires, manipulation de tuyauteries, canalisations), travaux de maintenance et entretien d'espaces verts.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



Jauge 13

Couleur	Blanc
Couleur 2	Gris Clair
Forme	Gant
Environnement	Milieu humide
Type de gant	Tricot sans couture
Matériau du support	polyester recyclé (85%) et élasthanne (15%)
Niveau de l'enduction	Paume
Matière de l'enduction	Latex
Finition de l'enduction	diamant
Poignet	Poignet élastique

NORME(S)

Ce gant est conforme au modèle de l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de l'attestation CE de type 0075/1747/162/11/21/2064

Délivré par CTC (0075) 4 rue Hermann. Frenkel 69367 Lyon Cedex 07 France



EPI CAT. II

EN ISO 21420:2020

EN388:2016
+ A1:2018

2.1.3.1.X.

EN407:2020



X.2.X.X.X.X

Food contact



Gants de protection — Exigences générales et méthodes d'essai

Protection contre les risques mécaniques

Gants de protection et autres équipements protecteur de la main contre les risques thermiques (chaleur et/ou feu)

restriction a été testée conformément au règlement européen 10/2011 et ne dépasse aucun niveau de migration légal.

Les documents justificatifs sont disponibles sur demande.

Le produit a été testé contre les simulants alimentaires de type A du règlement n°10/2011 relatif aux matériaux et objets en matière plastique en contact avec des aliments aqueux pendant 30 minutes à 40° pour un usage répété.